

SDE35

Village des collectivités
1 avenue de Tizé
352036 Thorigné-
Fouillard

Nombre de délégués

En exercice : 34
Présents : 19
Absents : 16

Quorum : 18

Votants 19

Réception par le Préfet

Publication

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, le comité du Syndicat Départemental d'Energie 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni au siège du Syndicat sous la présidence de Olivier DEHAESE, Président du SDE35.

Présents : Olivier DEHAESE, Président ; Jean-Claude BELINE, Murielle DOUTÉ-BOUTON, Daniel GUILLOTIN, Christelle LONCLE, Thierry RESTIF, Vice-Président-e-s ; Michel CAILLARD, Michel JEULAND, Franck PICHOT, membres du Bureau ; André DAVY, Jean-Yves EON, Isabelle FAISANT, Soazig LE TROADEC, Loeiz RAPINEL, délégué-e-s titulaires ; Philippe MEHOUS, délégué suppléant.

Présents en visioconférence : Stéphanie CHEREL, Vice-Présidente ; Yvonnick DAVID, Marine KECHID, Jean-Paul VUICHARD, délégué-e-s titulaires.

Absents ou excusés : Christophe MARTINS-MARQUES, Vice-Président ; Diana LEFEUVRE, membre du Bureau ; Karine CHÂTEL, Hubert DESBLÉS, Valérie EUN, Yannick GABORIEAU, Loïc GODET, Béatrice HAKNI-ROBIN, Laurent HAMON, Olivier IBARRA, Lucile KOCH, Olivier LE BIHAN, Mickaël MARDELÉ, Vincent POINTIER, Jean-Francis RICHEUX, Olivier ROULLIER, délégué-e-s titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le quorum est atteint, 19 membres sur les 34 membres en exercice étant présents, le comité peut délibérer valablement.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance _____ 2
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 21 mai 2025 _____ 2
3. Administration – Rapport d'activité 2024 du SDE35 _____ 3
4. Eclairage public – Bilan de l'enquête en ligne et des entretiens _____ 3
5. Eclairage public – Programmes de travaux de rénovation 2025 et 2026 _____ 6
6. Finances – Budget principal – Décision modificative n°3 pour l'exercice 2025 _____ 6
7. Eclairage – 100% LED – Conventions avec Plerguer et Bains-sur-Oust – Avenants n°1 _____ 7
8. Eclairage – 100% LED – Convention avec Plélan-le-Grand – Avenant n°2 _____ 8
9. Eclairage – 100% LED – Conventions avec Gahard, Mesnil Roc'h, Montreuil-sur-Ille, Pleugueneuc et Le Vivier-sur-Mer _____ 9
10. Energ'iv – Entrée au capital – Projet éolien de Forges-la-Forêt/Retiers avec VALECO _____ 10
11. Energ'iv – Entrée au capital – Projet Photovoltaïque sol au Rheu avec Emeraude Solaire _____ 10
12. Energ'iv – Entrée au capital – Projet d'unité de déconditionnement – hygiénisation avec De l'Assiette au Champ _____ 11
13. Energ'iv – Augmentation de capital au sein de la SAS Agri-Bioénergies _____ 12
14. Energie – Etude de faisabilité méthanisation collective – Pays de la Roche aux Fées _____ 13
15. Réseau de Chaleur – Châteaugiron – Convention et lancement d'une étude de faisabilité réseau de chaleur _____ 15

16. Réseau de Chaleur – Noyal-sur-Vilaine – Convention et lancement d'une étude de faisabilité réseau de chaleur et boucle d'eau tempérée	16
17. Flexibilité – Subvention au projet ELFE 2 (Smart Core)	17
18. Coopération décentralisée – Attribution d'une subvention à Burkina 35	18
19. Administration – Acquisition de véhicules Bas Carbone	19
20. Finances – Correction d'amortissements sur exercice antérieur	20
21. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité	21
22. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité	21
23. Questions diverses	22

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Le Président demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour (point 21) : « Commande publique – Maîtrise d'œuvre Romagné ».

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 21 mai 2025

Le compte rendu de la réunion du 21 mai 2025 est soumis au comité pour approbation.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la réunion du comité syndical du 23 avril 2025
3. PEBreizh – Risque climatique pour les réseaux électriques et les installations de production d'énergies renouvelables – Restitution de la réflexion menée
4. SEM ENERG'IV – Désignation d'un nouveau représentant au conseil d'administration
5. SERENE – Convention avec Piré-Chancé – Rénovation énergétique de la mairie
6. Mobilité électrique – Déploiement d'IRVE en communes urbaines
7. Eclairage - mise en œuvre de caméras de vidéosurveillance - convention d'occupation du domaine public
8. Concession Gaz – Avenants de prolongation des contrats de Domagné et Saint-Malo
9. Finances – Budget principal – Décision modificative n°2 pour l'exercice 2025
10. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité
11. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité
12. Questions diverses

Après en avoir pris connaissance, le comité syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du comité syndical du 21 mai 2025.

3. Administration – Rapport d'activité 2024 du SDE35

Conformément aux dispositions des articles L.5211-39 et 40 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical du SDE35 doit approuver le rapport d'activité de l'année 2024.

Le rapport d'activité 2024 a été adressé par mail aux membres du comité dans sa version numérique, en amont de la réunion.

Une version synthétique du rapport d'activité qui revient sur les points principaux est présentée en séance et annexée au présent compte rendu.

Cette version sera à disposition des communes et EPCI sur le site du SDE35 pour être présentée avant le 30 septembre dans les conseils municipaux et intercommunaux.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve le rapport d'activité 2024.

4. Eclairage public – Bilan de l'enquête en ligne et des entretiens

Un questionnaire a été envoyé le 7 mai 2025 aux 238 collectivités ayant transféré leur compétence. Une relance a été réalisée par l'AMF35.

L'analyse présentée ci-après se base sur les réponses reçues jusqu'au 2 juin 2025. Le questionnaire portait sur les thématiques suivantes :

- Le contexte et les modalités du transfert de la compétence Eclairage
- La qualité de gestion de l'éclairage public par le SDE35
- Le coût et les modalités de gestion financière
- Les modalités de communication avec le SDE35

En parallèle, une vingtaine d'entretiens avec des collectivités sont en cours de réalisation afin d'affiner et objectiver les retours du questionnaire.

44 % des collectivités ont répondu au questionnaire, soit 105 collectivités, avec 64 % des réponses émanant d'élus et 36 % d'agents.

Partie 1 - Transfert de compétence Eclairage Public

87 % des répondants considèrent l'Eclairage Public comme une priorité au sein de leur collectivité, et 98% des répondants considèrent que le sujet de l'Eclairage Public doit être une priorité pour le SDE35.

Par ordre de priorité, les répondants considèrent que les principaux enjeux relatifs à la compétence EP portent sur la réalisation d'économies d'énergie (**70%** d'entre eux), la réponse aux exigences de sécurité (**60%**), la qualité du service rendu aux usagers (**58%**) et enfin la maîtrise de l'impact environnemental (**49%**).

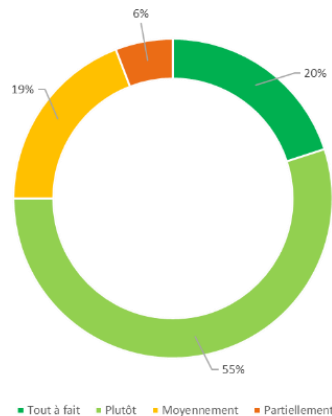
Les principales motivations du transfert de la compétence Eclairage au SDE35 :

- Le manque de moyens techniques en interne (66 % des répondants)
- La recherche d'une meilleure qualité de service (55 % des répondants)
- La recherche d'une optimisation des coûts du service (49 % des répondants)
- Le besoin de rénovation du parc (37 % des répondants)
- La recherche d'une réduction de la charge administrative (27 % des répondants)

Partie 2 - La qualité de gestion de l'éclairage public

75 % des répondants estiment que l'offre de service du SDE35 est conforme à leurs attentes, ce qui constitue un bon niveau de satisfaction.

Est-ce que l'offre de service EP du SDE35 (maintenance, études, gestion patrimoniale, maintenance et travaux) répond à vos attentes ?



Le niveau de satisfaction est très élevé pour la maintenance et la gestion patrimoniale (81 %) et assez élevé pour les travaux (75%). En revanche, **le niveau de satisfaction est moindre pour les études (66 %)**.

Pour les études, 25% des répondants déclarent que la gestion par le SDE35 est « Moyennement satisfaisante » et 9 % qu'elle est « Peu satisfaisante ». L'analyse des réponses ouvertes met essentiellement en exergue des **délais de réalisation des études préalables aux travaux jugés trop longs** (6 occurrences).

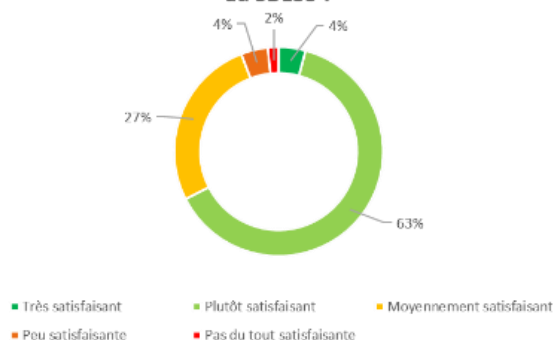
Thématique	Niveau de satisfaction
Maintenance et gestion patrimoniale	81%
Etudes préalables aux travaux	66%
Travaux	75%

Partie 3 - Le coût et les règles de participation financière

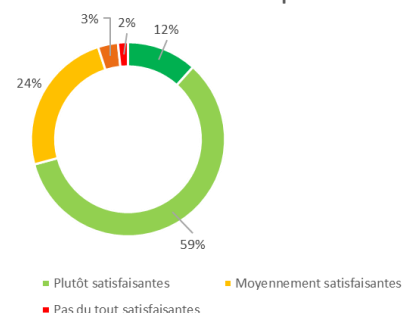
67 % des répondants sont **satisfaits** du coût du service transféré, dont 4 % très satisfaits. 27 % des répondants sont moyennement satisfaits.

71 % des répondants sont **satisfaits** des règles de participation financière en termes de lisibilité et de transparence. **Un quart des répondants est moyennement satisfait.**

Comment évaluez-vous le coût du service transféré au SDE35 ?



Comment évaluez-vous les règles de participation financière en termes de lisibilité et de transparence ?

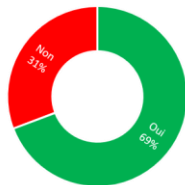


28 % des répondants rencontrent des **difficultés liées à la facturation** de la gestion de l'éclairage public, notamment des **retards** (**19 %** des répondants) et un **manque de transparence et de lisibilité** des factures (**16 %** des répondants).

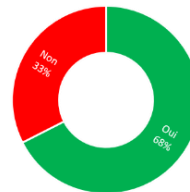
Partie 4 - La communication et le reporting

31 % des répondants **n'identifient pas** correctement les différents interlocuteurs dédiés à l'éclairage public. Les réponses ouvertes mettent en exergue **la multiplicité des interlocuteurs et la nécessité de disposer d'un point d'entrée unique (>10 occurrences)**.

Vos différents interlocuteurs dédiés à l'éclairage public sur les études, la maintenance et les travaux sont-ils correctement identifiés ?



Le SDE35 vous communique-t-il une information suffisante et de qualité sur l'état du parc et sur les investissements à réaliser dans les années à venir et leurs impacts financiers ?



Un tiers des répondants estime que le SDE35 **ne communique pas une information suffisante et de qualité** sur l'état du parc d'éclairage public et sur les investissements à réaliser dans les années à venir et leurs impacts financiers.

70 % des répondants souhaiteraient privilégier le **mail adressé à un contact privilégié**.

Conclusions

L'enquête permet d'objectiver le niveau de satisfaction du service par les Collectivités. Le tableau est moins sombre que les remontées négatives régulièrement faites au Syndicat, notamment via le Conseil d'Administration de l'AMF35, auraient pu le laisser penser.

On peut retenir :

- l'unanimité concernant le fait que l'éclairage doit rester une priorité pour le SDE35,
- que le taux de satisfaction sur la maintenance courante et la qualité d'exécution des travaux sont bons,
- qu'une amélioration forte est attendue sur la programmation des travaux,
- que le SDE35 doit renforcer sa présence via un référent communal éclairage.

M. MEHOUS s'étonne des retours mentionnant un manque d'information sur l'état du réseau. Toutes les communes reçoivent un rapport annuel dans lequel tout est indiqué par point lumineux, de manière détaillée.

Mme DOUTÉ-BOUTON comprend le sentiment de manque d'information, ayant vécu elle-même cet écart entre la précision du rapport et la capacité à se l'approprier en tant qu'élu. Elle suggère à nouveau de joindre au rapport une note synthétique mettant en avant les points saillants sur lesquels se focaliser. Un résumé non technique pour une meilleure compréhension. Les préconisations sont actuellement en fin de rapport.

Mme LONCLE souligne également qu'un gros travail a déjà été réalisé sur ce rapport, générant une évolution importante depuis le début du mandat.

Une amélioration de la communication est certainement à apporter.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte du bilan des entretiens et questionnaire réalisés par les cabinets Calia, Risom et INLO.

5. Eclairage public – Programmes de travaux de rénovation 2025 et 2026

Mme LONCLE présente la programmation.

Les tableaux des programmes sont annexés à ce compte rendu (en page 24).

Pour rappel, et par délibérations du 16 décembre 2023 et suivantes, le SDE35 a proposé aux communes volontaires le programme expérimental 100 % LED. Le SDE35 s'est engagé sur 19 rénovations 100 % LED.

Suite à la proposition de la Commission Eclairage, le SDE35 met en place une programmation pluriannuelle des investissements basée sur les critères de priorisation suivants :

- L'état du patrimoine, les enjeux de biodiversité et le type de trame viaire du projet. Cette identification, basée sur le SCAN de 2023 (Schéma de Cohérence Nocturne) et ses mises à jour annuelles, définit 5 niveaux de priorisation des points lumineux. Les points lumineux considérés comme prioritaires sont en phase 1 et 2.
- Un taux de déclaration de pannes, basé sur le nombre de déclarations sur SYECL des 3 dernières années (hors réglage d'horloge ou accident). Ce taux est retenu jusqu'à la possibilité d'une méthodologie s'appuyant sur la réalité des luminaires en panne (via compteur Linky/Enedis par exemple).
- L'engagement de la collectivité dans une programmation pluriannuelle d'investissement de son parc d'éclairage public, ou d'un programme de rénovation globale.
- Une demande rejetée sur année précédente car plafond financier atteint permet d'être repositionnée sur la nouvelle année.
- La coordination avec les gestionnaires de voirie.

Ces critères sont définis pour tous les projets de rénovation d'éclairage public (hors projets déjà conventionnés) et permet à la Commission Eclairage d'arbitrer les programmes annuels de travaux. En cas d'égalité de points, la collectivité ayant le ratio le plus élevé de points lumineux en phase 1 et 2 par rapport à l'ensemble de son parc sera prioritaire.

Les programmes de travaux 2025 et 2026 sur la rénovation éclairage devront permettre de rénover 4 526 points lumineux pour un montant de 13 882 000 € HT répartis sur 47 collectivités.

M. RAPINEL insiste sur l'importance de bien communiquer sur les critères de priorisation, de manière tout à fait transparente.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte des programmes prévisionnels 2025 et 2026 de travaux de rénovation d'éclairage public.

6. Finances – Budget principal – Décision modificative n°3 pour l'exercice 2025

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°3/2025 annexée qui porte principalement :

- sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des collectivités sous maîtrise d'ouvrage du SDE35,
- sur la prise en compte de l'évolution de la programmation des travaux de rénovation d'éclairage,
- sur l'inscription de crédits pour le renouvellement de la flotte automobile,
- sur la régularisation de certaines écritures en section de fonctionnement et d'investissement.

7. Eclairage – 100% LED – Conventions avec Plerguer et Bains-sur-Oust – Avenants n°1

Mme LONCLE présente la délibération.

Les communes de Plerguer et Bains-sur-Oust ont transféré au SDE35 leur compétence éclairage public. Elles ont sollicité le SDE35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur leur territoire.

Par délibération du 6 décembre 2023, vous avez approuvé la signature d'une convention 100% LED avec les communes de Plerguer et Bains-sur-Oust, qui font partie des 5 premières communes volontaires de ce nouveau dispositif.

Depuis la signature des conventions en 2024, les études détaillées confiées par le SDE35 à ses prestataires ont conclu à des montants de travaux significativement inférieurs aux enveloppes financières estimées au stade des études sommaires. De plus, les demandes de subvention Fonds Vert sollicitées en 2024 par le SDE35 sur ces opérations n'ont pas été obtenues.

Par conséquent, il apparaît nécessaire d'actualiser par Avenant les conventions initiales, afin de redéfinir leurs modalités financières, notamment les montants des travaux, des participations du SDE35 et des participations des communes, les caractéristiques des avances remboursables octroyées par le SDE35 pour l'échelonnement des participations des communes, ainsi que d'autoriser les communes à solliciter les subventions de tout dispositif susceptible de cofinancer l'opération.

Les principales modifications des conventions apportées par les Avenants sont ainsi résumées :

	Plerguer		Bains-sur-Oust	
	Convention	Avenant n°1	Convention	Avenant n°1
Nombre de points lumineux rénovés	416	396	218	220
Montant études et travaux HT	1 295 295,10€	477 411,12€	752 366,67€	269 826,17€
Participation SDE	867 847,72€	319 865,45€	417 563,50€	149 753,52€
Participation commune	427 447,38€	157 545,67€	334 803,17€	120 072,65€
Avance remboursable	427 447,38€	157 545,67€	334 803,17€	120 072,65€
	sur 10 ans	sur 5 ans	sur 10 ans	sur 4 ans
	Annuité de 42 744,74€	Annuité de 31 509,13€	Annuité de 33 480,32€	Annuité de 30 018,16€

Les Avenants n°1 sont annexés à ce document.

M. RAPINEL salue la démarche qu'il juge intéressante et cohérente : réduction de la durée en ne touchant que très peu aux montants des annuités.

Mme FAISANT s'étonne du delta si important.

-> Les études ont montré qu'il n'y avait pas nécessité de tout remplacer partout. Lorsque le réseau est jugé encore bon, son remplacement ne se fait pas, ce qui coûte beaucoup moins cher.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Président à signer les Avenants n°1 aux conventions « ma commune 100% LED », et leurs actes afférents, et les futurs avenants, avec les communes de Plerguer et Bains-sur-Oust ;**
- **d'autoriser le Président et les communes à solliciter toutes subventions susceptibles de cofinancer ce projet.**

8. Eclairage – 100% LED – Convention avec Plélan-le-Grand – Avenant n°2

Mme LONCLE présente la délibération.

La commune de Plélan-le-Grand a transféré au SDE35 sa compétence éclairage public. Elle a sollicité le SDE35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur son territoire.

Par délibération du 6 décembre 2023, vous avez approuvé la signature d'une convention 100% LED avec la commune de Plélan-le-Grand, qui fait partie des 5 premières communes volontaires de ce nouveau dispositif.

La convention initiale pour réaliser cette opération a ainsi été signée en mars 2024, suivie d'un premier Avenant signé en février 2025 afin d'actualiser le montant des travaux et autoriser la commune à solliciter des subventions sur l'opération, notamment une demande DSIL 2025.

Cependant, depuis la signature du premier Avenant, l'étude détaillée confiée par le SDE35 à un prestataire extérieur, et conduite en étroite relation avec la commune, a été ajustée à un montant de travaux légèrement supérieur à l'enveloppe financière fixée dans le cadre du premier Avenant (mais très inférieur à la convention initiale)

Par conséquent, il apparaît nécessaire d'actualiser la convention par un nouvel Avenant, afin de redéfinir les modalités financières de l'opération.

Les principales modifications de la convention apportées par l'Avenant sont ainsi résumées :

Caractéristiques	Convention initiale	Avenant n°1	Avenant n°2
Synthèse des travaux prévus	Rénovation de 499 points lumineux	Rénovation de 466 points lumineux, en ciblant les points vétustes, les rues prioritaires et en prenant en compte les recommandations SCAN/SDAL	Idem Avenant n°1
Modalités financières (sans subventions)	Montant des travaux HT : 1.690.730,80€ Participation SDE : 853.819,05€ Participation commune : 836.911,75€	Montant des travaux HT : 581.601,79€ Participation SDE : 293.708,90€ Participation commune : 287.892,89€	Montant des travaux HT : 623.695,23€ Participation SDE : 314.966,09€ Participation commune : 308.729,14€
Avance remboursable (sans subventions)	836.911,75€ sur 10 ans, soit une annuité de 83.691,17€	287.892,89€ sur 5 ans, soit une annuité de 57.578,58€	308.729,14€ sur 6 ans, soit une annuité de 51.454,86€
Demandes de subventions	Demande Fonds Vert par le SDE35, réalisée en 2024 et non obtenue	Autoriser la commune à solliciter des subventions, notamment la DSIL 2025	En attente décision sur la demande DSIL 2025

L'Avenant n°2 à la convention initiale est annexé à ce document.

Mme DOUTÉ-BOUTON précise qu'à ce jour aucune réponse n'a été apportée par les services de l'Etat à la demande DSIL.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité décide :

- d'autoriser le Président à signer l'Avenant n°2 à la convention « ma commune 100% LED » et ses actes afférents, et les futurs avenants, avec la commune de Plélan-le-Grand ;
- d'autoriser le Président et la commune à solliciter toutes subventions susceptibles de cofinancer ce projet.

9. Eclairage – 100% LED – Conventions avec Gahard, Mesnil Roc'h, Montreuil-sur-Ille, Pleugueneuc et Le Vivier-sur-Mer

Mme LONCLE présente la délibération.

Les communes de Gahard, Mesnil Roc'h, Montreuil-sur-Ille, Pleugueneuc et Le Vivier-sur-Mer ont transféré au SDE35 leur compétence éclairage public. Elles ont sollicité le SDE35, maître d'ouvrage, pour la réalisation de travaux d'éclairage public sur leur territoire.

Les échanges avaient abouti mi 2024 à la signature de conventions 100 % LED avec ces communes sans que le comité syndical ne délibère sur ces conventions du fait de la suspension en juin 2024 du programme.

Depuis, ces opérations ont été mis en suspens, mais les communes concernées ont sollicité le SDE35 pour conserver les taux de subvention appliqués en 2024, tout en acceptant d'adapter le programme de travaux aux nouvelles directives fixées par le SDE35.

Les principales caractéristiques des conventions initiales les suivantes :

	Gahard	Mesnil Roc'h	Montreuil-sur-Ille	Pleugueneuc	Le Vivier-sur-Mer
Nombre de points lumineux rénovés	61	361	314	385	192
Montant études et travaux HT	226 284,30€	1 116 694,70€	1 117 754,00€	1 177 680,90€	601 702,20€
Participation SDE	181 027,44€	809 603,66€	894 203,20€	942 144,72€	481 361,76€
Participation commune	45 256,86€	307 091,04€	223 550,80€	235 536,18€	120 340,44€
Avance remboursable	45 256,86€ sur 10 ans Annuité de 4 525,69€	307 091,04€ sur 10 ans Annuité de 30 709,10€	223 550,80€ sur 10 ans Annuité de 22 355,08€	235 536,18€ sur 10 ans Annuité de 23 553,62€	120 340,44€ sur 10 ans Annuité de 12 034,04€

A date, les études détaillées sont en cours pour Montreuil-sur-Ille et Gahard, les autres sont encore au stade APS.

Le montant total prévisionnel des travaux, après diagnostic électrique et études détaillées, devrait s'établir autour de 2,8 M€ au lieu des 4,1 M€ estimés dans les conventions initiales.

Après avis favorable de la Commission Eclairage, et ces conventions ayant d'ores et déjà fait l'objet d'une signature conjointe SDE35 / communes, il est proposé de maintenir, par dérogation, les taux de participation 2024 du SDE35 pour les Avenants à venir pour ces cinq conventions.

Ces communes rentreront dans les travaux 2026-2027.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Président à signer les conventions « ma commune 100% LED », et leurs actes afférents, avec les communes de Gahard, Mesnil Roc'h, Montreuil-sur-Ille, Pleugueneuc et Le Vivier-sur-Mer ;**
- **d'autoriser le Président à signer les Avenants à venir concernant ces cinq conventions, et leurs actes afférents, avec un maintien par dérogation des taux de participation 2024 du SDE35.**

10. Energ'iv – Entrée au capital – Projet éolien de Forges-la-Forêt/Retiers avec VALECO

M. GUILLOTIN présente le projet.

La société VALECO s'est rapprochée d'Energ'iv pour un partenariat portant sur le développement d'un parc éolien sur les communes de Forges-la-Forêt et Retiers.

Le potentiel du parc est envisagé à ce stade à 3 éoliennes pour une puissance maximale de 17 MW.

La répartition du capital prévue est la suivante :

- 65 % VALECO
- 35 % ENERG'iv, étant précisé qu'un collectif citoyen pourrait entrer au capital via une cession de parts d'Energ'iv (15 % maximum).

Gouvernance et financement :

- Présidence de VALECO
- Instauration d'un « comité stratégique » avec majorité qualifiée permettant à Energ'iv d'avoir un poids dans l'adoption des décisions importantes
- Adoption des décisions d'assemblée générale à la majorité simple
- Participation aux coûts du développement à hauteur de la prise de participation au capital via l'apport en comptes courants d'associés (financement du développement à la réussite du projet)

Prestations Energ'iv :

- Contrat de concertation : 35 000 € HT jusqu'à obtention d'autorisation + 15 000 € HT après autorisation purgée.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la participation de la SEML Energ'iv, à la création d'une société par actions simplifiée pour le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Forges-la-Forêt et Retiers, en partenariat avec la société VALECO ;**
- **d'approuver cette prise de participations en capital à hauteur de 175 € représentant 175 actions à 1 € soit 35% du capital de la société.**

11. Energ'iv – Entrée au capital – Projet Photovoltaïque sol au Rheu avec Emeraude Solaire

M. GUILLOTIN présente le projet.

Energ'iv et la société HAPPY ENERGY (filiale du groupe Emeraude Solaire) se sont rapprochées pour développer, construire et exploiter ensemble une centrale photovoltaïque au sol sur la commune du Rheu. Le dossier est actuellement en cours d'instruction et bénéficie de l'avis favorable de la commune.

Le potentiel de la centrale est estimé à 3,6 MWc sur un terrain d'environ 3,8 hectares (ancienne carrière exploitée par Lafarge).

La répartition du capital social de la société est la suivante :

- HAPPY ENERGY : 80 %
- ENERG'iv : 20 %

Gouvernance et financement :

- Présidence : Happy Energy (filiale Emeraude Solaire)
- Adoption des décisions stratégiques à l'unanimité jusqu'à la mise en service

- Participation aux coûts du développement à hauteur de la prise de participation au capital via l'apport en comptes courants d'associés (financement au fur et à mesure)

Prestations Energ'iv :

- Concertation / mobilisation citoyenne et étude de faisabilité Autoconsommation Collective : 15k€ HT

Le permis de construire vient d'être obtenu, le projet devrait se mettre en place rapidement.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la participation de la SEML Energ'iv à la SAS HE 1 LE RHEU**
- **d'approuver cette prise de participations en capital via l'acquisition de 20 actions à un euro, représentant 20 % du capital social.**

12. Energ'iv – Entrée au capital – Projet d'unité de déconditionnement – hygiénisation avec De l'Assiette au Champ

M. GUILLOTIN présente le projet.

En 2025, près d'une centaine d'unités de méthanisation sont en fonctionnement en Ile-et-Vilaine, dont 2 méthanisations collectives où Energ'iv est co-actionnaire. Elles mobilisent 1,3 millions de tonnes de biomasse et produisent soit de l'électricité, soit du biométhane.

La méthanisation la plus répandue est celle à la ferme et 2/3 des intrants méthanisés sont des effluents d'élevage. Le dernier tiers est réparti entre les CIVE (Cultures Intermédiaires à Vocation Energétique), les biodéchets et les cultures principales (en majorité du maïs ensilage).

Il importe aujourd'hui de mieux valoriser les biodéchets alimentaires du territoire, issus des industries agroalimentaires, de la restauration ou de la distribution, afin de les substituer aux cultures dédiées chez les agriculteurs méthaniseurs. Il est nécessaire pour cela de disposer de moyens de déconditionnement et d'hygiénisation adaptés, afin d'apporter un produit débarrassé de matières indésirables (plastiques notamment).

La société De l'Assiette au Champ (créée en 2021 à Orvault, avec un premier site pilote à Rezé en région Nantaise) porte un projet de cette nature depuis 2021 pour implanter une unité de déconditionnement - hygiénisation à Quévert, au service d'un territoire regroupant Dinan Agglomération, Saint-Malo Agglomération et les Communautés de Communes de la Côte d'Emeraude, du Pays de Dol et de la Baie du Mont-Saint-Michel, et Bretagne Romantique.

Afin d'apporter des fonds propres nécessaires au développement de ce projet, et renforcer le lien avec les méthaniseurs locaux, la SEML Energ'iv se propose d'entrer au capital de la future société de projet, en partenariat avec la société DE L'ASSIETTE AU CHAMP et la SEML ENERGIES 22.

La répartition du capital social de la société et des apports en Compte Courant d'Associés (CCA) est la suivante :

- | | |
|----------------------------|--|
| – De l'Assiette au Champ : | 60 000 €, dont 40 000 € en capital et 20 000 € en CCA |
| – Energ'iv : | 100 000 €, dont 10 000 € en capital et 90 000 € en CCA |
| – SEM 22 : | 100 000 €, dont 10 000 € en capital et 90 000 € en CCA |

Les apports en CCA seront rémunérés à 6 % par an.

Le montant total de l'investissement (hors foncier) est estimé à 1 600 000 €. La capacité de traitement de l'installation sera de 4 500 t/an (plan d'appro actuel de 3 650 tonnes à 3 ans)

Gouvernance :

- Adoption des décisions opérationnelles avec une majorité des 2/3
- Adoption des décisions financières à l'unanimité

Le CA d'Energ'iv a souligné les points forts de ce projet

- Il participe à la sécurisation de l'activité des méthanisations du secteur par la diversification du gisement, réduisant ainsi l'appel à des cultures principales,
- Il ajoute une externalité positive à la méthanisation par le traitement des biodéchets organiques,
- Il innove tout en limitant le risque : partenaire ayant expérimenté un pilote en Loire-Atlantique, codéveloppement avec la SEM 22, seul projet de ce type dans le secteur, subvention importante obtenue de l'ADEME (578 570 €)
- Sa localisation entre les stations GNV de Quévert, Miniac-Morvan et Saint-Malo permettra la mise en place d'une logistique des déchets 100 % bio-GNV

Mme FAISANT souhaite des précisions sur ce que fait cette société, concrètement.

-> Petite PME qui récupère des biodéchets grâce à une collecte réalisée sur le territoire indiqué, auprès des industriels, des restaurants collectifs, des producteurs locaux... Ensuite, elle centralise les biodéchets sur une unité de déconditionnement, séparation des indésirables (ont développé un process), passage à haute température pour l'hygiénisation, ce qui fait une soupe méthanisable emmenée alors dans les méthaniseurs pour compléter.

M. RESTIF demande si pour engager l'investissement il y aura des contrats avec des distributeurs et industries agroalimentaires car c'est un marché très concurrentiel aujourd'hui.

-> L'investissement, et le contrat d'emprunt associé, ne se fera pas sans sécurisation des contrats d'apport.

A noter : il s'agit ici du 1^{er} projet où Energ'iv investit en même temps que la SEM du 22 (mis à part le GNV).

Projet accompagné depuis plus de 2 ans par Energ'iv qui a permis notamment un rééquilibrage des prises de risque respectives.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la participation de la SEML Energ'iv à la SAS créée conjointement avec la société DE L'ASSIETTE AU CHAMP et la SEM Energie 22,**
- **d'approuver cette prise de participations en capital via l'acquisition de 17% du capital social pour un montant de 10 000 €.**

13. Energ'iv – Augmentation de capital au sein de la SAS Agri-Bioénergies

M. GUILLOTIN présente le projet.

Le projet de méthanisation collective de Bourg des Comptes, dans lequel Energ'iv est actionnaire depuis 2021, fait l'objet de recours depuis mai 2022. A date, l'état de ces recours est le suivant :

- Permis de construire : obtenu le 01/12/2021 - attaqué le 06/06/2022
Décision favorable du Conseil d'Etat le 17/01/2024 reconnaissant l'intérêt général du projet et permettant sa construction sous recours
Décision favorable du TA de Rennes le 1^{er} avril 2025
Possibilité d'appel devant la CAA de Nantes
- ICPE : obtenue le 30/12/2021 - attaqué le 02/05/2022
Décision favorable de la CAA de Nantes le 6 mai 2025
Possibilité de pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat

La durée de la phase de recours entraîne des évolutions dans l'actionnariat :

- Un des exploitants part à la retraite et souhaite céder les 9 % qu'il détient dans la société ;
- Un autre exploitant souhaite baisser sa prise de participation de 9 % à 1 % tout en maintenant ses apports d'intrants ;

Afin d'éviter que le projet éclate, les associés de la SAS AGRI-BIOENERGIES ont décidé de se répartir les % de capital susvisés (via une opération de réduction puis augmentation de capital) ; pour la SEM, il s'agirait de souscrire à 6 % de capital supplémentaire pour un montant de 6 353 €.

La part d'Energ'iv dans la SAS AGRI-BIOENERGIES passerait donc de 10 % à 16 %, ce qui augmenterait de fait sa participation au financement de la société puisque les apports en CCA sont proportionnels à sa prise de participation.

Considérant l'intérêt de continuer à soutenir le projet pour favoriser le développement de projet de méthanisation raisonné sur le territoire

M. CAILLARD demande quelles sont les motivations des parties qui attaquaient le projet.

-> Il s'agit de riverains essentiellement, par crainte de bruit, de va et vient, etc... malgré le travail de concertation réalisé.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la souscription par la SEM de 6 % de capital supplémentaire dans la SAS AGRI-BIOENERGIES pour un montant de 6 353 €.**

14. Energie – Etude de faisabilité méthanisation collective – Pays de la Roche aux Fées

M. GUILLOTIN présente le projet.

En 2024, le SDE35 a mené, dans le cadre du contrat de coopération métropolitain signé entre 16 intercommunalités d'Ille-et-Vilaine (dont Rennes Métropole + Dinan Agglomération), une étude visant à faire un état des lieux de la filière méthanisation, et à alimenter les plans de transition énergétique des collectivités d'Ille-et-Vilaine et de Dinan Agglomération.

Suite à cette étude qui se voulait pré-opérationnelle, plusieurs secteurs à potentiel ont été identifiés, dont celui de RAFCO, et ont fait l'objet d'une démarche pro-active du SDE35 via la mission Générateur avec l'appui de AILE et GRdF.

Depuis 2023, la Ville de Retiers et RAFCO, avec l'appui de AILE et d'Energ'iv, essaient d'initier un projet de méthanisation collective au sud de la commune :

- Automne 2023 : réunions d'informations
- Hiver 2023/2024 : formation d'un groupe de 10 agriculteurs avec la Chambre d'Agriculture
- 2024 : Réflexions individuelles
- Début 2025 : nouvelle réunion organisée par la Ville de Retiers où 8 agriculteurs se portent volontaires pour former un comité de pilotage de l'émergence. Son but :
 - Déterminer le périmètre de « rassemblement » au sud de Retiers
 - Contribuer activement à une étude de faisabilité répondant aux critères ADEME

Contenu de l'étude de faisabilité

Elle comprend un volet technique, agronomique et financier qui sera confié à un bureau d'études et un volet gouvernance / communication / AMO qui sera confié à Energ'iv.

Le premier volet aura pour objectif de fournir des éléments chiffrés et objectifs permettant une prise de décision éclairée sur la poursuite du projet. Les aspects étudiés sont les suivants :

- les effets de seuil en termes de dimensionnement
- le choix du site d'implantation
- la qualification du gisement
- la quantification de la production attendue et des économies de GES engendrées
- le prédimensionnement de l'installation et les orientations techniques
- analyse agronomique
- analyse économique

Le second volet aura pour objet :

- de faire monter en compétence les agriculteurs sur les aspects juridiques, pratiques et organisationnels du projet collectif,
- de proposer une animation de groupe propice à l'élaboration des fondements du fonctionnement de la société,
- d'assister le MOA dans la réalisation de l'étude (cahier des charges, demande de subventions, sélection Bureau d'études et suivi de sa prestation). Il permettra également d'identifier les stratégies de communication à mettre en place en phase développement.

Le budget prévisionnel est de 45 000 € HT :

- Premier volet : 34 600 € HT
- Second volet : 10 400 € HT

Calendrier prévisionnel

- Juin/Juillet 2025 : lancement de la consultation et dépôt du demande de subventions ADEME
- Été 2025 : attribution du marché - réunion de lancement - travail de collecte des données auprès des agriculteurs et travail sur les effets de seuil.
- Fin septembre : réunion de restitution intermédiaire ayant pour objectif de fournir aux partenaires les contraintes liées aux seuils identifiés en première partie de l'étude. Le comité de pilotage définira alors une orientation en termes de dimensionnement du projet.
- Septembre-octobre : travail sur la modélisation du projet
- Mi-octobre 2025 : réunion de restitution finale.

Proposition de portage :

Le portage financier et opérationnel de cette étude, estimée entre 30 et 40 000 €, ne peut être réalisé par les agriculteurs encore trop peu engagés dans la dynamique.

L'ADEME est susceptible de la cofinancer à hauteur de 70 % mais a annoncé plafonner son aide à hauteur de 15 000 € au vu des budgets disponibles. Elle semble également réticente à subventionner la partie de prestation confiée à Energ'IV.

Cette étude constituant une prolongation de celle menée en 2024 à l'échelle départementale dans le cadre du contrat de coopération, un co-financement sera sollicité à hauteur de 20 % (non garanti à date). RAFCO a validé le principe de la cofinancer à hauteur de 5 000 €.

Après échange avec RAFCO, il est proposé que le SDE35 porte l'étude sur la base du budget prévisionnel suivant :

ADEME	15 000	33 %
RAFCO	5 000	11 %
Contrat de Coopération métropolitain	9 000	20 %
SDE 35	5 000	11 %
SDE 35	11 à 20 000	25 à 45 %
Par		100 %

Subvention

Subvention

Subvention (non garantie)

Autofinancement

Autofinancement remboursé par
Energ'iv par rachat de l'étude à son
terme si succès et Energ'iv
actionnaire de la société

La convention de partenariat et de prestations qui liera le SDE35 et Energ'iv intégrera le coût de la prestation objet du second volet (10 400 € HT), et le principe de rachat au SDE35 de l'étude par Energ'iv à hauteur de 11 à 20 000 € en cas de succès et d'entrée au capital d'Energ'iv dans la société de projet (qui intégrera ces dépenses au titre des frais préalables à la création).

A noter que d'autres études similaires sont susceptibles d'émerger en Ile-et-Vilaine. Un portage par l'EPCI concerné avec subvention SDE35, ou un portage SDE35 avec subvention de l'EPCI concerné, sera systématiquement proposé.

M. RESTIF souligne que ce projet dépasse amplement la ville de Retiers, c'est une quinzaine d'exploitations agricoles concernées, on sent une dynamique agricole qui peut se créer en s'inspirant d'Energ'iv avec ses 55 agriculteurs. Le projet ici est plus petit. Une des sources de motivation tient aux différentes possibilités de connexions et d'injections qui existent : à ce jour, il n'y a pas de réseau de gaz passant sur le sud du territoire, mais plusieurs scénarios de déploiement de réseau d'ici 2028 sont possibles (Lactalis, maillage GRDF...).

M. PICHOT demande si le lieu est déjà choisi.

-> La question de la localisation fera partie de l'étude de faisabilité. Pas encore de parcelles identifiées. Peut être tout à fait en zone agricole, à condition que les agriculteurs restent actionnaires majoritaires.

M. RAPINEL suppose que quelques plaintes sont dues au risque d'odeurs.

-> C'est un sujet effectivement, cependant des systèmes de traitement d'air existent. Les odeurs seront traitées mais les craintes sont là.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité moins M. GUILLOTIN qui ne prend pas part au vote, décide :

- d'autoriser le Président à lancer la consultation et signer le marché et toutes les pièces relatives à cette affaire ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de prestations avec Energ'iv ;
- de solliciter les subventions et cofinancements auprès de RAFCO, du Contrat de coopération métropolitain et de l'ADEME.

15. Réseau de Chaleur – Châteaugiron – Convention et lancement d'une étude de faisabilité réseau de chaleur

En mars 2024, l'ALEC du Pays de Rennes a réalisé pour le compte de la commune de Châteaugiron, une étude d'opportunité sur la réalisation d'un réseau de chaleur biomasse avec comme consommateur principal l'EHPAD « les jardins du Castel ». Le projet présenté dessert l'EHPAD, l'ensemble scolaire privé Sainte-Croix, le collège public et plusieurs bâtiments communaux.

Le 27 mai 2025, la commune de Châteaugiron et le SDE35 se sont rencontrés sur le sujet en présence de l'ALEC du Pays de Rennes. A la suite de cet échange, il apparaît pertinent d'étudier un projet de réseau de chaleur plus étendu qui pourrait desservir la piscine « Inoxia » et préciser les potentiels et les conditions dans lesquelles ce projet serait réalisable.

La notion de mix énergétique dans ce projet de réseau de chaleur est importante. En s'appuyant sur la démarche de l'ADEME « EnR Choix », la commune souhaiterait, par ce projet, augmenter le taux d'EnR sur son territoire.

Le SDE35 a été sollicité par la commune afin de les accompagner dans cette démarche. Cette sollicitation concerne l'étude de faisabilité du réseau sur la commune, en y intégrant l'hypothèse d'un transfert de la compétence réseau de chaleur au SDE35 à son terme.

L'étude serait pilotée par le SDE35 pour un montant estimé de 15 000 € HT.

Cette étude s'inscrit dans le cahier des charges des études de faisabilité du Plan Bois Bretagne et devrait pouvoir bénéficier d'une subvention (jusqu' à hauteur de 70 % du montant HT). Le reste à charge du coût des études sera réparti à parts égales entre le SDE35 et la commune de Châteaugiron.

La réalisation de l'étude, mutualisée avec celle de Noyal-sur-Vilaine, pourrait se dérouler durant le second semestre 2025 et le premier semestre 2026.

La convention de partenariat est annexée au présent compte rendu.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité moins Mme KECHID qui ne prend pas part au vote, décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat annexée et autoriser le Président à la signer ainsi que ses éventuels avenants,**
- **d'approuver le lancement d'une étude de faisabilité réseau de chaleur sur la commune de Châteaugiron,**
- **d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions permettant de réaliser cette étude,**
- **d'autoriser le Président à lancer la ou les consultations nécessaires, à signer les marchés, les avenants et l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.**

16. Réseau de Chaleur – Noyal-sur-Vilaine – Convention et lancement d'une étude de faisabilité réseau de chaleur et boucle d'eau tempérée

En mars 2025, l'ALEC du Pays de Rennes a réalisé pour le compte de la commune de Noyal-sur Vilaine une étude d'opportunité sur la réalisation d'un réseau de chaleur ou d'une boucle d'eau tempérée avec comme EnR la chaleur fatale d'un Data Center. Le potentiel de récupération sur le Data Center est estimé entre 6 et 8 GWh/an pour une eau à 25°C. Le nombre de sites desservis est estimé à une quinzaine : EHPAD, bâtiments communaux, collège et logements. De nouveaux prospects pourront être interrogés dans l'étude de faisabilité : les entreprises Innoval, Olga et les ateliers de la Mabilais.

La commune a sollicité le SDE35, par courrier daté du 26 mai 2025, afin de l'accompagner dans la démarche d'étude de faisabilité en y intégrant l'hypothèse d'un transfert de la compétence réseau de chaleur au SDE35 à son terme.

Le 18 juin 2025, la commune de Noyal-sur-Vilaine et le SDE35 se sont rencontrés en présence de l'ALEC du Pays de Rennes. A la suite de cet échange et considérant que la commune souhaite orienter les décisions en matière de transition énergétique de son territoire, il apparaît pertinent d'étudier la récupération de chaleur fatale du Data Center pour les besoins publics et privés de la commune.

La notion de mix énergétique dans ce projet de réseau de chaleur est importante. En s'appuyant sur la démarche de l'ADEME « EnR Choix », la commune souhaiterait, par ce projet, augmenter le taux d'EnR potentiel au sein de son territoire.

L'étude serait pilotée par le SDE35 pour un montant estimé de 20 000 € HT.

Cette étude s'inscrit dans le cahier des charges des études de faisabilité réseau de chaleur et devrait pouvoir bénéficier d'une subvention (jusqu'à hauteur de 70 % du montant HT). Le reste à charge du coût des études sera réparti à parts égales entre le SDE35 et la commune de Noyal-sur-Vilaine.

La réalisation de l'étude, mutualisée avec celle réalisée sur Châteaugiron, pourrait se dérouler durant le second semestre 2025 et le premier semestre 2026.

M. CAILLARD s'interroge sur l'origine et les consommations d'eau d'un système à eau tempérée. Le principe est le même qu'un réseau de chaleur : il s'agit d'une boucle fermée nécessitant donc de très faibles consommations d'eau après la mise en service.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité moins Mme KECHID qui ne prend pas part au vote, décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat annexée et autoriser le Président à la signer ainsi que ses éventuels avenants,**
- **d'approuver le lancement d'une étude de faisabilité réseau de chaleur ou boucle d'eau tempérée sur la commune de Noyal-sur-Vilaine,**
- **d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions permettant de réaliser cette étude,**
- **d'autoriser le Président à lancer la ou les consultations nécessaires, à signer les marchés, les avenants et l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.**

17. Flexibilité – Subvention au projet ELFE 2 (Smart Core)

De 2021 à 2024, l'expérimentation ELFE, portée par Energie en Pays de Vilaine (EPV) et soutenue financièrement par le SDE35 et les SDE du 56 et du 44, a démontré la possibilité de mettre en œuvre de la flexibilité électrique au niveau résidentiel, en s'appuyant sur des outils en libre accès. Elle a aussi permis d'identifier les freins et limites en termes techniques et d'acceptabilité à ces solutions.

106 sites de consommation ont été équipés avec 157 appareils pilotables pour un budget de 576 100 € dont 5 000 € de subvention du SDE35. Un Energy Manager System (EMS) a été développé spécifiquement pour le projet en partenariat avec l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Rennes, et ainsi effectué 50 000 optimisations pour 19 860 kWh optimisés. Le rapport exécutif est disponible sur leur site internet [ICI](#), et résume en 12 pages un travail de 4 années.

Fort de l'expérimentation ELFE (2021-2024), qui a montré la pertinence du pilotage de la flexibilité électrique résidentielle en termes de capacité de décalage des consommations, le projet vise à passer à l'échelle en améliorant les dispositifs techniques et informatiques d'une part, en travaillant sur les modèles économiques de la flexibilité d'autre part. En parallèle, il vise à sensibiliser et mobiliser les participants à la question énergétique en travaillant sur les changements de pratique – à la fois le décalage des consommations et leurs réductions (sobriété).

Plus précisément, le projet ELFE 2 vise à étudier les incitations sociales et économiques pour une participation significative des citoyens à l'échange et au partage de l'énergie, à développer des modèles économiques évolutifs, et à lever les obstacles techniques et sociaux en collaboration avec les collectivités locales dont les syndicats départementaux d'énergie du Morbihan, de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine.

Sur le plan technique, l'infrastructure de gestion de l'énergie (en open source) destinée à contrôler les appareils électroménagers (chargeurs de VE, chauffe-eau, etc.) de 500 sites (ménages, municipalités, PME) en fonction du bilan énergétique local (production d'ENR / consommation d'électricité) sera améliorée par les apports de l'ENS et des autres partenaires européens.

Une interface utilisateurs ergonomique (plateforme EnergielD) sera mise en place pour fournir des informations sur l'énergie en temps réel aux membres de la communauté. Une recherche en sciences sociales sera menée par EPV avec des partenaires pertinents (par exemple le programme de recherche Flex mediation) afin d'analyser et de comprendre les facteurs qui facilitent l'adoption et la diffusion des pratiques de gestion de l'énergie au sein de communautés d'énergie.

Le premier temps du projet sera consacré à l'expérimentation au sein des foyers (450) et des bâtiments d'entreprises et de collectivités (50) sur le territoire de Redon Agglomération. Le choix de ce territoire correspond à la capacité à créer une météo locale de l'énergie permettant de prendre en compte les unités de production locales.

Le deuxième temps, qui interviendra à partir du second semestre 2027, sera consacré à l'accompagnement de 6 communautés d'énergie sises en Région Bretagne. Celles-ci n'ont pas encore été identifiées précisément. Le choix se fera en concertation avec Breizh Alec, les ALEC bretonnes, le réseau TARANIS et les SDE.

Pour le SDE35, le programme ELFE 2 ou smartCORE (Smart Community-Owned Renewable Energy Management) est complémentaire aux travaux menés sur la flexibilité pour les membres du groupement d'achat. Le SDE35 s'est déjà positionné en partenaire associé (non financier) pour l'obtention d'un financement européen Interreg par EPV, permettant de couvrir 55 % des dépenses (budget global de 10 383 k€ sur 42 mois).

Le SDE35 a été sollicité afin d'attribuer une subvention de 10 000 € TTC.

M. PICHOT témoigne d'un projet précédent mis en pause. Il apporte son soutien ici pour améliorer la flexibilité.

M. GUILLOTIN demande si l'on dispose de retours d'habitants impliqués dans le projet (450 foyers de Redon Agglomération).

-> Dans ce 2^{ème} volet, il s'agit d'élargir le spectre pour mettre en œuvre les signaux économiques. L'intérêt financier est bien une cible.

Mme DOUTÉ-BOUTON trouve ce projet très intéressant mais insiste sur le côté expérimental. C'est beaucoup d'argent engagé. Elle demande s'il existe un panel témoin pour voir si l'écart serait vraiment significatif.

-> Il existe un panel autonome. Comparatif réalisé sur ce qui s'était fait à Lorient. Ici on ne sait pas. Une analyse saisonnière serait pertinente.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, approuve la subvention de 10 000 € à EPV pour le projet SmartCore et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

18. Coopération décentralisée – Attribution d'une subvention à Burkina 35

Mme DOUTÉ-BOUTON présente le projet.

L'association Burkina 35 a sollicité le SDE35 pour une subvention de 2 538 euros pour un projet de réhabilitation d'une ancienne station de pompage solaire détruite lors d'attaques terroristes en 2023 ainsi que la réhabilitation d'une douzaine de forages dans plusieurs villages des communes de Pibaoré et de Boala au Burkina Faso. Le montant global du projet s'élève à 35 873 euros, dont 22 339 euros financés par des syndicats des eaux (CEBR, eau des portes de Bretagne, RME, SIERG).

Bien que les aides gouvernementales soient actuellement suspendues par l'Etat français dans la zone du Sahel (Mali, Burkina Faso et Niger), les collectivités locales peuvent continuer à verser des subventions dans le cadre de la coopération décentralisée, sous certaines conditions et après avoir bien analysé la solidité du projet, la sécurisation des circuits financiers, la présence d'un partenariat local fiable, etc.

Après avoir reçu l'association et échangé avec plusieurs acteurs clé de la coopération internationale (Ambassade du Burkina Faso, autres partenaires financiers, le Réseau Régional Multi-Acteurs breton, le Réseau Bretagne Solidaire), les principaux freins sont levés, à savoir :

- L'association Burkina 35 bénéficie de nombreux soutiens locaux notamment l'accord du Gouverneur de la Région
- La situation sécuritaire s'améliore dans les zones ciblées avec le retour des personnes déplacées dans leurs villages et la réouverture des écoles

Par ailleurs, la Collectivité Eau du Bassin Rennais CEBR vient d'approuver le 12 juin une demande de subvention de 8 339 euros à Burkina 35.

M. CAILLARD souhaite savoir comment est déposé ce type de demande de subventions.

-> Par l'intermédiaire d'une plateforme commune.

Mme FAISANT témoigne du fort investissement de cette association, suite à sa rencontre avec la Présidente. Tout est très bien cadré et les relais sur place sont bons, ce qui permet d'avoir des retours fiables.

Etant donnés ces signaux positifs, et à titre exceptionnel au vu du contexte géopolitique, le comité syndical, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 2 538 € à l'association Burkina 35 pour le projet présenté ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

19. Administration – Acquisition de véhicules Bas Carbone

Dans le cadre de ses besoins internes, le SDE35 doit procéder au renouvellement d'une partie de sa flotte de véhicules à destination des agents. Dans le cadre de sa stratégie de Mobilités Bas Carbone, le SDE35 se doit d'être équipé de véhicules à très faible émission et dans ce cadre, envisage l'acquisition de Véhicules Electriques.

Le besoin identifié est de pouvoir disposer de véhicules électriques légers, type citadines, et dotés d'une capacité de batterie permettant aux agents de réaliser leurs missions dans de bonnes conditions.

Avec un prix d'acquisition cible de 25 000€ TTC maximum par véhicule électrique, le SDE35 vise ainsi le segment des « petits » véhicules électriques, particulièrement adaptés au besoin du SDE35.

Un total de dix véhicules est prévu pour le lancement d'une consultation spécifique, soit une enveloppe totale de 250 000€ TTC maximum. La reprise d'anciens véhicules sera attendue dans le cadre de cette consultation.

Les critères de notation sont :

- Critères techniques : 40 % de la note
- Critères économiques : 40 % de la note
- Critères environnementaux : 20 % de la note

Mme KECHID demande si les critères environnementaux comprennent une prise en compte de l'origine des véhicules.

-> Les critères techniques peuvent être adaptés. Parmi les éléments demandés, figurent les véhicules V2G. Ce sont des batteries qui fonctionnent dans les 2 sens : depuis le réseau pour se charger, et peuvent aussi se décharger dans le réseau pour apporter un service au réseau ou au bâtiment d'implantation.

-> Des réponses rapides sont attendues, des critères environnementaux trop stricts seraient un frein certain.

Mme FAISANT s'interroge sur la pertinence d'acheter plutôt que de louer.

-> Actuellement, le Syndicat n'a pas les moyens de gestion nécessaires pour assurer un suivi satisfaisant des leasing, qui nécessitent notamment des retours de véhicules en excellent état, ce qui est difficile à garantir avec des véhicules en pool. L'analyse économique montre également qu'il vaut mieux acheter, les véhicules étant gardés longtemps au SDE35.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Président à lancer la consultation pour l'acquisition de véhicules bas carbone**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, y compris les marchés et les éventuels avenants.**

20. Finances – Correction d'amortissements sur exercice antérieur

La comptabilisation de quelques achats de fournitures d'éclairage public dans le cadre d'Opérations Pour Compte de Tiers (Communes n'ayant pas transféré la compétence) s'est effectuée sur des comptes inadaptés.

Ces immobilisations ayant fait l'objet d'amortissements, des dotations ont été effectuées à tort. Pour permettre le transfert de ces biens sur les OPCT correspondantes, il est nécessaire de rétablir la valeur de l'actif initiale ou à transférer.

Afin de rétablir la valeur de ces biens, sans porter d'incidence au résultat de l'année 2025, le comité syndical propose de passer les écritures d'ordre non budgétaire suivantes ainsi que le prévoit la nomenclature M57. La procédure de correction sur exercice antérieur permet de conserver une neutralité sur le résultat de l'exercice en portant au débit des comptes 28 tels que détaillés dans le tableau ci-dessous les montants à régulariser et la contrepartie avec le crédit du compte 1068.

Article nat amort.	Numéro d'immobilisation	Lib. Immobilisation	Valeur brute	Amortissement réalisés	Correction d'amortissement
28158	2020-00879	FEP20_35076_CHAVAGNE	5 856,00 €	5 856,00 €	5 856,00 €
	2021-00669	FEP21_35076_CHAVAGNE	3 202,42 €	3 202,42 €	3 202,42 €
	2021-00523	FEP21_35079_CHEVAIGNE	7 662,93 €	7 662,93 €	7 662,93 €
28031	2020-00026	ETUDE - Programme 2017 non suivi de trx	53 868,08 €	53 868,08 €	3 801,94 €

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser la correction des amortissements telle que présentée ci-dessus et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

21. Commande publique – Maîtrise d'œuvre Romagné

Dans le cadre de la convention de projet avec Romagné, le SDE35, en sa qualité de maître d'ouvrage délégué, va lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre relative à la rénovation de la salle des fêtes l'Atrium sur la Commune de Romagné (35). Le contrat sera conclu dans le cadre et la limite d'une procédure adaptée. Le Montant prévisionnel est de 78 000 €.

La consultation donnera lieu à un marché avec une tranche ferme et deux tranches optionnelles.

Critères	Pondération
1. Valeur technique	45%
2. Prix apprécié au regard de l'annexe financière complétée par le candidat	35 %
3. Volume de travail : L'offre présentant le plus d'heures exprimées en nombre d'heures équivalent : architecte ; Ingénieur expert reçoit le maximum de points	10 %
4. Délai apprécié au regard notamment de l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et le calendrier proposé (le délai sera proposés en nombre de semaine)	10 %

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser le Président à lancer la consultation, à attribuer et à signer le marché et d'éventuels avenants et l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.**

22. Information des attributions exercées par le Bureau par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux et des attributions du Bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

Bureau du 20 mai 2025

Délibération n°20250520_BUR_01 – Eclairage – Avenants conventions rénovation globale – Roz-Landrieux et Gosné

Le Bureau approuve les avenants des conventions « Rénovation globale » avec les communes de Roz-Landrieux et Gosné.

Délibération n°20250520_BUR_02 – SI – Acquisition outil de datavisualisation

Le Bureau approuve le choix de l'outil de datavisualisation DigDash.

23. Information des attributions exercées par le Président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Décisions

Décision n°29

Le Président décide des modalités de mise en œuvre des dispositions du guide des interventions financières (forfait raccordement) et de leur date d'application (1^{er} mai).

Décisions financières dans les tableaux annexés

- Achats inférieurs à 2 000 € : La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.
- Achats supérieurs à 2 000 € et autres délégations du Président :

Commande	Titulaire	Objet	Montant (€ Ht)
----------	-----------	-------	----------------

25D003349	ABER FORMATION	Formation Eco conduite	3000
25D003454	VALMONT	PE24-0720_Materiel_EP_VALMONT_Hors-marche	2846
25D003496	COMETA	Commande_Materiel_EP_COMETA_Test-horloge	6470
25D003563	ENT. BABBCO	RADIOMETRE LUXMETRE COLORIMETRE FLASH + LUMINANCEMETRE MAVOMASTER + MAVOPROBE MONITOR / Lum'Actée.	3984,45
25D004007	RAGNI	PE23-0142_Materiel_EP_RAGNI_Hors-marche	26918
25D004474	EPSYS	PE20-1502 _DEVIS COMPEMENTAIRE EPSYS_Grue80T	2076
25D004585	RAGNI	PE24-0342_Materiel_EP_RAGNI_Hors-marche	23309,44
25D004588	PUBLI CONTACT	Agenda AMF	2490

24. Questions diverses

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h20.

Participations du SDE35 en application du guide des aides 2025
Maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'ouvrage déléguée SDE35

Marchés de travaux				Opérations sous maîtrise d'ouvrage SDE35						Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée (OPCT)						Commentaires
N° Dossier	Bénéficiaire	Désignation des travaux	Catégorie de la commune	Basse tension			Eclairage public			Numéro du mandat de MO	Eclairage public			Telecom		
				Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux HT	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire		Estimation travaux TTC	Soit participation SDE35	Soit participation Bénéficiaire	Estimation travaux TTC	Soit participation Bénéficiaire	
PE25-0019	Thierry JAN	Lot privé - Chemin des Loumettes - 5 lots - Lohéac	B1-HTCO	22 322,49 €	8 929,00 €	13 393,49 €										
PE24-0162	NEOTOA	2 bâtiment collectifs - Avenue Pierre Le Treurt - Châteaugiron	C-TCO	23 086,10 €	9 234,44 €	13 851,66 €										
PE21-0077	SAS NEVEZ	3 bâtiments collectifs - 2 ZA Corbière Est - Goven	B1-HTCO	118 009,07 €	47 203,63 €	70 805,44 €										
1180579	Commune de Saint Briac sur Mer	Effacement Boulevard de la Mer tranche 2	A2-TCO	127 670,17 €	51 068,07 €	76 602,10 €				0086	35 794,70 €	2 982,89 €	32 811,82 €	33 456,76 €	33 456,76 €	Avenant. Annule et remplace décision du 28/06/2021
PE24-0447	ACANTHE	Lot privé - Le Hameau des Serres - 34 lots	B1-TCO	65 325,48 €	26 130,19 €	39 195,29 €										
PE21-1778	Commune de Pocé-les-Bois	Lot public - Secteur du Plantis - 56 lots	B1-TCO	94 474,13 €	37 789,65 €	56 684,48 €	21 353,21 €	4 270,64 €	17 082,57 €							
PE21-0245	Commune de Thorigné-Fouillard - Rennes Métrop.	Effacement Rue Lamennais	A1-HTCO	85 794,60 €	34 317,84 €	51 476,76 €				00357	32 712,10 €	0,00 €	32 712,10 €	23 491,65 €	23 491,65 €	
PE20-0163	Commune de Goven	Effacement Rue de la Goulière	B1-HTCO							00177	25 164,64 €	14 679,37 €	10 485,26 €			Avenant. Annule et remplace décision 46 du 24/10/2022
PE22-0837	SAS TERRA DEVELOPEMENT	Lot privé Bellevue - 3 lots - Baguer-Pican	B2-TCO	20 448,56 €	8 179,42 €	12 269,13 €										
PE24-0387	Commune de Bruc-sur-Aff	Lot public - Impasse des Cerciers - 22 rue de l'Aff - 5 lots	B2-TCO	9 773,11 €	3 909,24 €	5 863,87 €	4 584,71 €	0,00 €	4 584,71 €							
PE23-1070	Commune d'Ercé-en-Lamée	Effacement Route des Ajoncs d'Or	B2-TCO	205 934,43 €	133 857,38 €	72 077,05 €	64 070,07 €	38 442,04 €	25 628,03 €	00358				39 306,66 €	39 306,66 €	
1190629	Commune de Saint-Malo	Effacement Avenues des Cottages et Roger Salengro	A1-HTCO	120 625,94 €	48 250,38 €	72 375,57 €				0064	45 106,26 €	3 758,86 €	41 347,40 €	34 346,03 €	34 346,03 €	Avenant. Annule et remplace décision du 22/12/2020
PE21-1567	Commune de Roz-Landrieux	Effacement Rue des Champs de Roz	B1-TCO				21 842,84 €	11 795,13 €	10 047,71 €	0206						Avenant. Annule et remplace décision 31 du 28/08/2023
PE20-0432	Commune de La Bouexière	Effacement Rue de Bellevue	B1-TCO	138 329,55 €	89 914,21 €	48 415,34 €								64 545,29 €	64 545,29 €	
PE25-0058	SAS Le Poirier	Lot privé Le Bois Genest - TR2 - 20 lots - 1 macro lot - Domagné	B1-TCO	38 179,09 €	15 271,64 €	22 907,45 €										
1180717	Commune de Bois	Effacement Rue des Tisserants	B1-TCO				38 020,60 €	18 706,14 €	26 918,58 €	0007						Avenant. Annule et remplace décision du 02/07/2019
1180718	Commune de Bois	Effacement Rue des Tisserants (partie hors agglo)	B1-TCO				24 036,60 €	11 826,01 €	17 017,91 €	0006				6 426,02 €	6 426,02 €	Avenant. Annule et remplace décision du 02/07/2019
PE24-2077	Commune de Plélan le Grand	Renforcement sur plainte - Rue du Marché	B1-TCO				2 798,99 €	1 399,49 €	1 399,49 €							
PE21-0853	Commune de Janzé	Effacement Boulevard Plazaenet	A2-TCO	190 587,59 €	76 235,03 €	114 352,55 €	72 550,56 €	14 510,11 €	58 040,45 €	00362				54 273,95 €	54 273,95 €	
PE21-1806	Commune de Saint Malo	Effacement Rue des Chênes	A1-HTCO	64 423,80 €	25 769,52 €	38 654,28 €				0361	98 396,82 €	0,00 €	98 396,82 €	26 434,80 €	26 434,80 €	
PE24-1014	SAS Pigeault Immobilier	Lot privé La Métairie - Montreuil le Gast	B1-TCO	18 879,11 €	7 551,64 €	11 327,47 €										
PE24-1379	MOREL Roger	Lot privé - Rue de la Corderie - 3 lots - Pancé	B1-TCO	10 157,35 €	4 062,94 €	6 094,41 €										
PE21-1315	SAS JFLC	Lot privé - Rue de Saint Brice - 16 lots - Sant-Ouen des Alleux	B2-TCO	37 708,95 €	15 083,58 €	22 625,37 €										
PE20-0710	Commune de Goven	Effacement La Croix Macé	B1-HTCO	119 928,34 €	95 942,67 €	23 985,67 €				0148				18 343,75 €	18 343,75 €	Avenant. Annule et remplace décision du 03/05/2022
PE20-0760	Commune de Lanrigan	Effacement Rue de la Ville Basse	B2-TCO	103 627,85 €	67 358,10 €	36 269,75 €	52 157,38 €	31 294,43 €	20 862,95 €					32 429,79 €	32 429,79 €	
PE22-0116	Commune du Grand-Fougeray	Effacement Rue de Derval	B1-HTCO	78 383,41 €	47 030,05 €	31 353,36 €				00363	24 988,58 €	10 411,91 €	14 576,67 €	10 609,03 €	10 609,03 €	
PE23-1006	Commune de Pleumeleuc	Effacement rue de la Croix	B1-TCO	180 001,58 €	117 001,03 €	63 000,55 €	64 096,44 €	32 048,22 €	32 048,22 €	00364				33 303,85 €	33 303,85 €	
PE22-1291	Indivision Bézasse	Lot privé - Le Domaine de la Ruée - 11 lots - Saint-Erblon	B1-HTCO	50 857,43 €	20 342,97 €	30 514,46 €										
1180189	Commune de Fougères	Rue et impasse des Jardins	A1-HTCO							0030	34 423,31 €	3 442,33 €	37 865,63 €	30 610,80 €	30 610,80 €	Avenant. Annule et remplace décision du 21/01/2020
PE24-0757	Commune de Le Verger	Lot privé - ZAC Les Chaputs tranche 2	B1-HTCO	49 925,24 €	19 970,10 €	29 955,15 €										
PE22-1483	Commune de Brie	Effacement Vallée de l'Isce	B1-TCO	134 583,86 €	87 479,51 €	47 104,35 €	31 395,76 €	15 697,88 €	15 697,88 €	00365				12 350,18 €	12 350,18 €	
PE22-2229	Commune de Marpiré	Effacement Rue des Sports	B1-TCO	42 545,98 €	27 654,89 €	14 891,09 €	74 456,79 €	37 228,40 €	37 228,40 €					31 010,57 €	31 010,57 €	
PE22-0641	Commune de Vieux-Viel	Effacement Rue de la Croix Bouillie	B2-TCO	73 472,27 €	58 777,82 €	14 694,45 €	15 578,64 €	12 179,05 €	3 044,77 €	00257						Avenant. Annule et remplace décision 10 du 18/03/2024
PE24-1419	Commune du Sel-de-Bretagne	ZAC de la Vallée - Tranche 3 (ferme) - 20 lots	B2-TCO	50 985,81 €	20 394,32 €	30 591,49 €	7 495,44 €	0,00 €	7 495,44 €							

MARCHES D'ECLAIRAGE

Bénéficiaire	Désignation des travaux	N° de dossier	Catégorie	Mandat de MO	Estimation du montant des travaux d'éclairage sur la base du BPU entreprise (TTC)	Participation du SDE35	Participation du bénéficiaire	Commentaires
Gael	AMGT - RENO EP - A01 - RUE DE LA LIBERATION	PE24-1207	B1		226 561,62	94 400,67	94 400,67	
SERVON-SUR-VILAINE	RENO EP - RUE JOACHIM DE BELLAY	PE23-0710	B1		35 993,81	14 997,42	14 997,42	Annule et remplace la décision n°39 du 23/10/2023
CC CÔTE D'EMERAUDE	EXT EP - 2ème PHASE - LE VILLAGE DES LANDES (TREMEREUC)	PE22-0711	A2		21 081,55	3 513,59	14 054,37	Annule et remplace la décision n°17 du 22/05/2023
JAVENE	RENO EP-RUE DE LA TIOLAIS (AMENAGEMENT)	PE24-2010	B1		44 560,80	18 567,00	18 567,00	Annule et remplace la décision n°07 du 17/02/2025
JAVENE	EXT EP - RUE DE LA TIOLAIS (AMENAGEMENT)	PE24-2010	B1		31 088,12	5 181,35	20 725,41	Annule et remplace la décision n°07 du 17/02/2025
CC LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	DEPOSE EP - ZAE DE LA MOTTAIS - ST AUBIN DU CORMIER	PE24-1643	EPCI		24 639,12	4 106,52	16 426,08	
CHATEAUNEUF D'ILLE ET VILAINE	EXTENSION EP - VOIE NOUVELLE	PE25-0615	B1		22 309,44	3 718,24	14 872,96	
CARDROC	EXT EP - EGLISE DES TROIS-MARIE - CHEMIN DES VERGERS	PE24-2090	B1		37 459,18	6 243,20	24 972,79	
JAVENE	RENO EP-RUE DE LA TIOLAIS (AMENAGEMENT)	PE24-2010	B1		50 491,74	21 038,22	21 038,22	Annule et remplace la décision n°07 du 17/02/2025
JAVENE	EXT EP - RUE DE LA TIOLAIS (AMENAGEMENT)	PE24-2010	B1		25 157,17	4 192,86	16 771,45	Annule et remplace la décision n°07 du 17/02/2025
IFFENDIC	RENO EP - A18 - RUE DU STADE	PE24-0184	B1		99 376,93	16 562,82	66 251,28	Annule et remplace la décision n°21 du 10/06/2024
LIFFRE	RENO EP - STADE FOOT - TERRAIN SYNTHETIQUE	PE25-0449	A2		34 137,84	0,00	28 448,20	
BROUALAN	EXTENSION EP - RUE DE LA BUTTE	PE23-1134	B2		17 935,32	9 685,07	8 250,25	Annule et remplace la décision n°01 du 15/01/2024
RANNEE	EXT EP - LOT PHASE 2 - LA CROIX DE LA BARRE	PE25-0568	B1		34 341,52	0,00	28 617,17	
LA BOUSSAC	RENOVATION EP - A04-A05	PE23-0390	B2		123 560,88	98 848,71	24 712,18	Annule et remplace la décision n°24 du 13/07/2023
LA SELLE EN LUITRE	EXT EP - TERRAIN DE FOOT SYNTHETIQUE A 11 (E6)	PE24-0719	B1		119 905,52	19 984,25	79 937,02	Annule et remplace la décision n°21 du 10/06/2024
LA SELLE EN LUITRE	EXT EP - TERRAIN DE FOOT A 5	PE24-0720	B1		30 245,09	5 040,85	20 163,39	Annule et remplace la décision n°21 du 10/06/2024
GUIPRY-MESSAC	EXT EP - ABRI BUS SOLAIRE	PE25-0381	C		6 437,64	1 072,94	4 291,76	
BROUALAN	EXTENSION EP - RUE DU DOUET	PE23-1141	B2		16 073,91	8 679,91	7 394,00	Annule et remplace la décision n°01 du 15/01/2024

Programmes de travaux de rénovation d'éclairage

Programme 2025

dossier	complement_libelle_au_cu	lib_commune	lib_stade_operation	nb_pl_emprise_au_cu	phase1_2_emprise_au_cu	annee_programme	Cout Phasage	Année lissage
PE25-0544	RENO EP - EXT EP - OMBRIERE PIERRE DE COUBERTIN	LIFFRE	APS	8	7	2025	2 287 €	
PE25-0379	RENO EP - EXT EP - OMBRIERE PIERRE ROUZEL	LIFFRE	APS	9	0	2025	2 054 €	
PE25-0215	RENO EP - AMENAGEMENT BOURG	HIREL	ETUDE	40	31	2025	126 415 €	
PE25-0091	RENO EP - Armoires A00-A01-A02-A03-A04-A14	SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE	ETUDE	155	122	2025	304 406 €	
PE24-2179	RENO EP - PRIORITE 1	LIFFRE	ETUDE	212	180	2025	521 993 €	
PE24-2021	RENO EP - A14 - PLACE SAINT PIERRE (AMENAGEMENT)	RETIERS	ETUDE	22	0	2025	71 730 €	
PE24-1643	DEPOSE EP - ZAE DE LA MOTTAIS - ST AUBIN DU CORMIER	CC LIFFRE–CORMIER COMMUNAUTE	ETUDE	44	0	2025	18 666 €	
PE24-1451	RENO EP - AMENAGEMENT LOTISSEMENT HORTENSIAS	SAINT-LUNAIRE	ETUDE	8	0	2025	15 418 €	
PE24-1207	AMGT - RENO EP - A01 - RUE DE LA LIBERATION	GAEL	ETUDE	50	0	2025	195 860 €	
PE24-0938	RENO EP - STELLA WIDE	SAINT-THURIAL	ETUDE	18	18	2025	48 868 €	
PE24-0769	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	GOSNE	TRAVAUX	0	0	2025	141 369 €	
PE24-0607	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	VAL-COUESNON	ETUDE	0	0	2025	680 718 €	2
PE24-0606	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	SAINT-PERE	TRAVAUX	0	0	2025	282 841 €	
PE24-0564	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	EPINIAc	TRAVAUX	0	0	2025	147 654 €	
PE24-0452	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	SAINT-GUINOUX	ETUDE	0	0	2025	71 020 €	
PE24-0351	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	CARDROC	ETUDE	106	0	2025	92 228 €	
PE24-0342	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	ROZ-LANDRIEUX	TRAVAUX	0	0	2025	117 873 €	
PE24-0188	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	LA GOUESNIERE	ETUDE	0	0	2025	291 940 €	
PE24-0187	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	VIGNOC	ETUDE	0	0	2025	345 091 €	
PE24-0186	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	PARIGNE	ETUDE	0	0	2025	60 637 €	
PE24-0097	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	MOULINS	ETUDE	0	0	2025	108 935 €	
PE23-1632	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	TINTENIAC	ETUDE	0	0	2025	782 752 €	2
PE23-1507	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	PLECHATEL	ETUDE	0	0	2025	246 754 €	
PE23-1445	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	CHERRUEIX	TRAVAUX	0	0	2025	120 914 €	
PE23-1438	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	PLERGUER	ETUDE	0	0	2025	434 010 €	2
PE23-1436	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	MONTREUIL-DES-LANDES	TRAVAUX	0	0	2025	49 008 €	
PE23-1343	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	PLELAN-LE-GRAND	TRAVAUX	0	0	2025	566 996 €	
PE23-1268	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	BAINS-SUR-OUST	ETUDE	302	0	2025	245 297 €	
PE23-1012	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	MONTREUIL-LE-GAST	ETUDE	380	0	2025	246 254 €	
PE23-0786	FONDS VERT 2023 - RENO EP - A01 - A02 - A05 - A08 - A11 - EN	LOUVIGNE-DE-BAIS	ETUDE	78	22	2025	53 170 €	
Total		30		1432	380		6 393 159 €	

Programme 2026

dossier	complement_libelle_au_cu	lib_commune	lib_stade_operation	nb_pl_emprise_au_cu	phase1_2_emprise_au_cu	annee_programme	Cout Phasage	Année lissage
PE25-0724	RENO EP - A102 - RUE DU STADE	OSSE-(CHATEAUGIRON)	APS	26	0	2026	58 500 €	
PE25-0564	RENO EP - A03	SAINT SYMPHORIEN	APS	21	21	2026	32 750 €	
PE25-0502	PPI - RENOVATION PARTIELLE	LECOUSSE	PE	349	5	2026	785 250 €	
PE24-2180	RENO EP - PRIORITE 2	LIFFRE	ETUDE	0	0	2026	339 656 €	
PE24-2042	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	SAINT-SENOUX	APS	140	24	2026	347 680 €	
PE24-1798	RENO EP - A01	SAINT SYMPHORIEN	APS	13	13	2026	18 858 €	
PE24-1796	RENO EP - EXT EP - A03 - LOTISSEMENT DE LA NOE	GUIPRY-MESSAC	APS	26	10	2026	125 962 €	
PE24-1706	RENO EP - REMPLACEMENT BF	MINIAC-MORVAN	APS	66	31	2026	94 720 €	
PE24-1639	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	LA VILLE-ES-NONAI	PE	222	208	2026	499 500 €	
PE24-1089	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	SAINT-SULIAC	APS	266	65	2026	563 654 €	
PE24-1057	RENO EP - A10 - A17 - REMPLACEMENT BOULES	HIREL	ETUDE	21	21	2026	34 746 €	
PE24-1033	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	GENNES-SUR-SEICHE	APS	159	16	2026	360 000 €	
PE24-0964	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	SENS-DE-BRETAGNE	APS	227	46	2026	510 750 €	
PE24-0920	RENO EP - EXT EP - A04 - RUE DES CHENES	LANDUJAN	APS	22	0	2026	5 303 €	
PE24-0895	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	LANDEAN	APS	201	134	2026	640 061 €	
PE24-0878	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	PAIMPONT	APS	180	139	2026	405 000 €	
PE24-0876	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	MONTREUIL-SUR-ILLE	ETUDE	282	66	2026	834 450 €	
PE24-0828	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	SAINT-BRIAC-SUR-MER	ETUDE	235	210	2026	454 741 €	
PE24-0819	RENO EP - A22 - A23 -A24 - A25 - A26 - A27 - A34 - ENSEMBLE	SAINT-MELOIR-DES-ONDES	ETUDE	31	11	2026	53 746 €	
PE24-0755	RENOVATION EP VETUSTE - ENSEMBLE DE LA COMMUNE	SAINT-BROLADRE	ETUDE	63	38	2026	164 782 €	
PE24-0738	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	BAGUER-PICAN	APS	250	101	2026	782 617 €	
PE24-0715	RENOVATION EP GLOBALE - MA COMMUNE 100% LED	HEDE-BAZOUGES	APS	294	209	2026	376 940 €	
Total		22		3094	1368		7 489 666 €	